

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2013

Etaients présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; Jean-Paul GUIGNARD ; Valérie DEPIERRE, René BERNARD Marie-Thérèse MOUREY ; Philippe BULABOIS ; Yves REYNAUD;

Absente : Valérie ARBEL ;

Secrétaire de séance : Yves REYNAUD;

Travaux d'extension et de restructuration de la salle polyvalente, choix des entreprises

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, concernant les travaux d'extension et de restructuration de la salle polyvalente

1) accepte le montant dans sa globalité pour un montant de 190 942,78 € HT

2) sur proposition de la commission d'appel d'offres concernant le choix des entreprises, retient les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : terrassement : par 8 voix pour, entreprise RUSTHUL BTP de Sapois (39) pour un montant de 14 190,52 € HT
- Lot n° 2 : gros œuvre : par 6 voix pour et 2 abstentions, entreprise LEDU de Villette les Arbois(39), pour un montant de 15 989,40 €
- Lot n° 3 : ossature bois charpente couverture zinguerie : par 8 voix pour, entreprise ALD construction bois de Port Lesney (39) pour un montant de 47 511,17 € HT
- Lot n° 4 : étanchéité : par 8 voix pour, entreprise ALD construction bois de Port Lesney (39) pour un montant de 4 300,11 € HT
- Lot n° 5 : menuiseries extérieures aluminium : par 8 voix pour, entreprise LGS de Saint-Cyr-Montmalin (39) pour un montant de 12 685,52 € HT
- Lot n° 6 : cloisons doublages faux plafonds : le maire ne participe pas à la délibération, par 6 voix pour et une abstention, entreprise SAS BERNARD Arnaud de Villette les Arbois, pour un montant de 27 579,17 € HT
- Lot n° 7 : chapes carrelages faïences sols PVC : par 8 voix pour, entreprise SCHIAVONE de Messia sur Sorne (39) pour un montant de 9 790,99 € HT
- Lot n° 8 : menuiseries intérieures : par 8 voix pour, AMC de Souvans (39) pour un montant de 4 224,37 € HT
- Lot n° 9 : peintures papiers peints : par 8 voix pour, entreprise BONGLET de Lons le Saunier (39) pour un montant de 10 570,67 € HT
- Lot n° 10 : électricité : par 8 voix pour, entreprise COTEB CODIEL de Lons le Saunier (39) pour un montant de 9 000,44 € HT
- Lot n° 11 : sanitaires plomberie : par 8 voix pour, entreprise Entreprise MOLIN de Arbois (39) pour un montant de 2 100,12 € HT
- Lot n° 12 : chauffage, ECS, ventilation : par 8 voix pour, entreprise MOLIN de Arbois (39) pour un montant de 33 000,30€ HT

2) A l'unanimité donne pouvoir au maire pour signer les marchés et documents s'y afférents, inscrira les crédits nécessaires au budget de la commune.

Changement chaudière logement communal 1 rue des Grands Prés

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MOLIN d'un montant de 2 743,86 € HT pour changer la chaudière du logement communal 1 rue des Grands Prés, et donne pouvoir au maire pour signer les documents nécessaires à ces travaux.

Travaux assainissement scenario B

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, suite à sa délibération du 26 mars 2013 votant le programme de travaux proposé par la Société Verdi Ingénierie, décide de lancer la phase consultation pour les travaux d'assainissement prévus dans le scénario B, concernant la mise en séparatif de la Grande Rue (du monument aux morts en direction d'Arbois, jusqu'à à la maison Bulabois P) et ayant pour but l'élimination de 63 m³ /jour d'eaux parasites et l'amélioration du fonctionnement de la STEP de Villette les Arbois, pour une estimation de travaux de 98 540 € HT, hors honoraires de maîtrise d'œuvre et études complémentaires nécessaires, sollicite le Conseil Général et l'Agence de l'eau pour une subvention au taux maximum, ainsi qu'une participation de la ville d'Abois au prorata de ses maisons raccordées, retient le devis du Cabinet Verdi d'un montant de 1600 € HT, pour la réalisation d'analyses sur le milieu récepteur dans le cadre du dossier de déclaration de la STEP, suite à la demande de la DDT, s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2014 assainissement de la commune, donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à cette consultations.

SICTOM de la Région de Champagnole

Le maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes du Comté de Grimont est composée de 30 communes. Elle adhère pour 17 d'entre elles au SICTOM de la Région de Champagnole, 4 d'entre elles au SICTOM de la Zone de Dole et 9 d'entre elles au SICTOM de la Zone de Lons le Saunier. A l'initiative du SICTOM de la Zone de Dole il a été proposé que les quatre communes concernées, Biefmorin, Neuville, Oussières et Villers les Bois, soient collectées par le SICTOM de la Région de Champagnole. Cette proposition s'inscrit dans un souci de simplification administrative et de cohérence des périmètres des différentes collectivités. Par délibération du 13 novembre 2013 le Comité syndical a approuvé la modification des statuts du SICTOM nécessaire à cette extension du secteur de collecte. Cette décision doit être notifiée aux Maires et Présidents de chacune des collectivités adhérentes. Le maire soumet cette modification à ses collègues. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **donne un avis favorable** à l'extension du champ territorial d'intervention de la Communauté de Communes du Comté de Grimont aux communes de Biefmorin, Neuville, Oussières et Villers les Bois sur le fondement des articles L 5211-20 e L5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à compter du 1^{er} avril 2014.

Statuts du SIDEC

Le conseil municipal, vu le projet des nouveaux statuts du SIDEC, Syndicat mIxte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura auquel la Commune adhère depuis de nombreuses décennies, vu l'intérêt présenté par l'évolution envisagée qui permettra de :

- Préciser le statut juridique du SIDEC
- Préciser ses compétences
- Préciser ses modes d'intervention
- Redéfinir le contour des collèges le composant
- Redéfinir les modalités de représentativité au sein du Comité syndical et du Bureau
- Préciser les modalités de vote dans le cadre d'un syndicat mixte à la carte
- En précisant le fonctionnement.

Après en avoir délibéré, la commune décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le texte des nouveaux statuts du SIDEC.

Décisions modificatives budgets M14 n° 4, exercice 2013

Le conseil municipal décide les modifications suivantes sur le budget M14, exercice 2013:

Section de fonctionnement : dépenses :

chapitre 65, compte 6533 : + 900 €
compte 6554 : + 1 300 €
chapitre 012, compte 6411 : - 1 380 €
compte 6413 : - 820 €

Redevance ordures ménagères 2014

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe les tarifs de la redevance des ordures ménagères pour 2014, à : 35 € la prime fixe, et 46 € le prix par habitant. Le conseil municipal rappelle que le budget communal abonde en partie cette redevance. Les modalités de recouvrement de cette redevance restent inchangées (délibérations du 23/11/2004, 26/01/2010 et 07/12/2010).

Heures complémentaires secrétaire pour secrétariat AFR

Le conseil municipal, vu la délibération du 16 mars 2004 décidant de facturer à l'Association Foncière les heures faites par la secrétaire de mairie pour le temps passé à assurer le secrétariat de l'AFR, à l'unanimité, accorde 11 heures complémentaires à la secrétaire de mairie pour ce travail, pour l'année 2013.

Loyers logements communaux 2014

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide de ne pas modifier les tarifs des loyers des logements communaux pour l'année 2014.

Gardiennage église 2014

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présent, décide de porter à 40 €, pour l'année 2014, l'indemnité de gardiennage de l'église, cette indemnité est versée à la paroisse.

Tarif photocopies 2014 Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe à 0,15 € le prix d'une photocopie pour l'année 2014.

Location jardins 2014

Le conseil municipal décide de reconduire pour 2014, la location des parcelles de terrains communaux suivantes pour jardins :

- Lieu-dit « Verger Christophe » cadastrée AA 172, d'une superficie de 4,54 ares, à raison de 23 € l'ensemble pour l'année ;
- Parcelle cadastrée AA 160 de 9,09 ares, à raison de 23 € chaque partie ou 46 € l'ensemble ;
- Parcelle AA 68 d'une surface d'environ 1 are pour 23 € ;
- Charge le maire de contacter les locataires actuels ou les remplacer si besoin et de signer des conventions pour ces locations avec les personnes que seront intéressées.

Location de la grange de la maison 18 Grande Rue

Le conseil municipal accepte de louer pour une année renouvelable, la grange de la maison 18 Grande Rue appartenant à la commune, à monsieur Claude AMIET pour remiser un engin agricole (enjambeur) pour un loyer annuel de 50 €, sous réserve que l'engin soit assuré, vidanger et que la batterie soit enlevée, charge le maire de signer une convention avec le locataire. En cas de travaux il est demandé à monsieur AMIET de libérer le bâtiment sans dédommagement.

Tavaux salle polyvalente, frais de duplication DCE

Le conseil accepte la facture de l'entreprise ICBA (le maire ne participe pas à la délibération) d'un montant de 974,51 € HT concernant la duplication du DCE pour envoyer aux entreprises.

Informations

Le maire informe qu'il est convoqué à une réunion à la préfecture pour le passage du Tour de France à Villette. A l'issue de celle-ci une réunion se fera avec les associations de la commune.

Enquête publique loi sur l'eau ZAC de l'éthole

Le maire donne lecture de la lettre qu'il a adressée au commissaire enquêteur (lettre annexée à ce compte rendu), Valérie DEPIERRE et Jean-Paul GUIGNARD informent également de leur visite faite sur place.

Demande d'exonération de taxe ordures ménagères par monsieur TREUVEY Pierre. Cette personne souhaite vendre sa maison, mais celle-ci n'étant pas vide, l'eau et l'électricité toujours en service, donc sa maison est toujours considérée résidence secondaire.

Etude d'opportunité bâtiment CHUARD

Le rapport de cette étude est projeté afin d'informer le conseil municipal du résultat de cette étude.

Le conseil est d'accord pour terminer la phase 2 de cette étude prévue dans ses délibérations précédentes.

Le secrétaire de séance,
Yves REYNAUD;

Le maire,
P. BERNARD

Tous les comptes rendus des conseils municipaux sont sur le site Internet de la commune ;
Villette.arbois.com